



Les 10 principales mesures et chiffres clés pour 2008

1 La décrystallisation

La décrystallisation est consolidée et s'étend en 2008, avec la réouverture des droits, à de nouveaux bénéficiaires. Ainsi, près de **3 800 conjoints survivants supplémentaires** pourront désormais accéder à ce droit. **24 M€** sont prévus à cet effet.

2 La retraite du combattant

Compte tenu de la population concernée par la retraite du combattant, un crédit de **5 M€ supplémentaires** est inscrit, autorisant encore de nouvelles entrées. L'effort engagé par le Gouvernement dans ce domaine sera ainsi poursuivi, mais il devra tenir compte des contraintes budgétaires et des conclusions de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), qui a été récemment entamée à la demande du chef de l'État, et dont les conclusions seront rendues en 2008.

3 La consolidation des droits liés aux pensions militaires d'invalidité

La consolidation des crédits d'appareillage à **9,775 M€** permettra de maintenir la prise en charge de prestations de qualité et de garantir de meilleurs remboursements, notamment pour les gros appareillages.

Les crédits nécessaires à la prise en charge du régime de sécurité sociale des invalides de guerre sont ajustés au niveau des besoins des bénéficiaires. Ils connaissent ainsi **une progression de 8,4 M€** pour s'établir à **172 M€**, soit une augmentation de 5 %.

4 L'effort de solidarité

La dotation consacrée aux rentes mutualistes augmente de 4 % pour se situer à **226,5 M€**, soit un abondement de 9 M€ pour prendre en compte l'évolution du nombre de bénéficiaires et financer la majoration du plafond décidée en loi de finances pour 2007.

5 L'allocation différentielle

Pour pérenniser le dispositif d'allocation différentielle, créé par amendement parlementaire au budget 2007 au profit des conjoints survivants d'anciens combattants, un crédit de **4,5 M€ supplémentaires** est inscrit au projet de budget pour 2008. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) disposera ainsi **en 2008 d'un budget de 5 M€** dédié prioritairement à près de 3 200 conjoints survivants en difficulté financière.



6 Un soutien accru aux établissements publics (Onac et INI)

Un soutien significatif est accordé au fonctionnement des établissements publics Onac et Institution nationale des Invalides (INI). Les subventions qui leur sont attribuées augmentent globalement de 8 %. L'Onac et l'INI recevront respectivement **2,766 M€ et 0,8 M€** supplémentaires en 2008. Cet effort traduit la volonté du Gouvernement de préserver les capacités d'intervention de ces deux établissements auxquels les anciens combattants sont très attachés.

7 La Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc

Le projet de création de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc verra le jour en 2008. Une dotation en capital de **3 M€** est inscrite au projet de budget pour 2008.

8 L'indemnisation des orphelins des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

C'est la Direction des statuts des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) qui instruit et indemnise tous les dossiers traitant des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale (programme 158). L'Onac est quant à lui chargé du paiement.

Dans le Projet de loi de finances (PLF) pour 2008, les montants budgétaires prévus par les services du Premier ministre au titre de cette indemnisation sont les suivants :

- persécutions antisémites : **36 031 859 €** ;
- victimes de la barbarie : **49 300 468 €**.

9 Le renforcement du lien armées-Nation

L'intégration dans le champ de compétence du secrétaire d'État du lien armées-Nation constitue une innovation importante de son action. Il est aidé dans cette tâche par la Direction du service national (DSN).

À travers ses missions, et notamment l'organisation de la mission « Journée d'appel de préparation à la défense » (JAPD), la DSN est particulièrement impliquée dans la promotion de l'esprit de défense auprès de la jeunesse française en recevant chaque année environ **780 000 jeunes**.

10 Mieux optimiser la réserve

L'effort budgétaire prévu par le ministère de la défense, visant à renforcer la place de la réserve au sein de nos armées, portera prioritairement sur l'emploi des sous-officiers et des militaires du rang. Ainsi, le nombre de journées d'activité effectuées par les réservistes devrait dépasser en 2008 celui prévu en 2007.

Le maintien de la dotation financière, soit **154 M€**, permettra d'atteindre l'objectif de recrutement fixé à **68 500 contrats Engagement à servir dans la réserve (ESR)**.

L'amélioration du cadre juridique relatif au statut de la réserve accentuera en outre sa réactivité.